

# Rareté des espèces animales indigènes

INDICATEURS  
Nouvelle-Aquitaine

## Pour comprendre

La rareté d'une espèce peut se définir par :

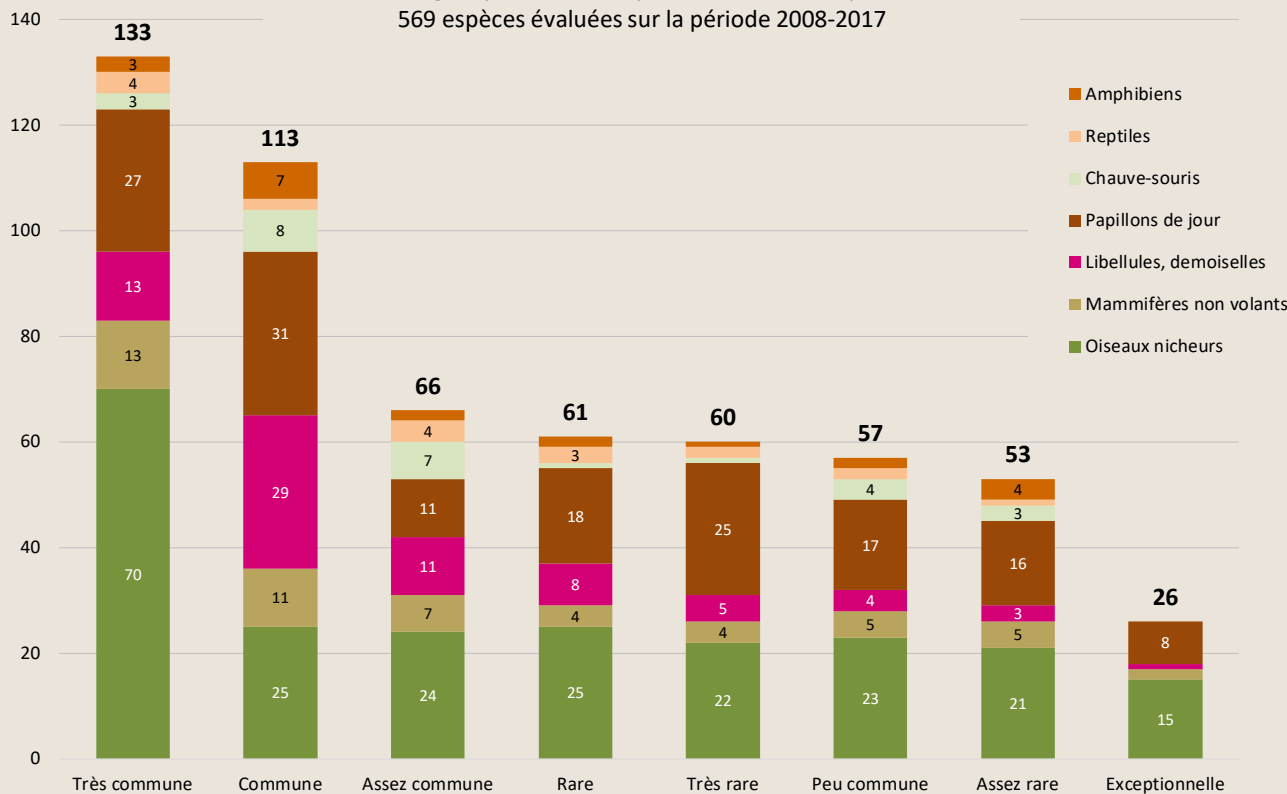
- sa répartition géographique (**rareté géographique**),
- son abondance (**rareté démographique**),
- sa dépendance à un habitat ou une ressource particuliers, eux-mêmes rares sur un territoire donné (**rareté écologique**).

La notion de rareté est généralement abordée de façon relative, c'est-à-dire en comparaison à d'autres espèces ou territoires. Si la rareté n'implique pas nécessairement qu'une espèce soit menacée ou à fort enjeu de conservation (elle peut être naturellement rare, en lien avec son écologie), cela reste un facteur important à prendre en compte pour appréhender les menaces pesant sur une espèce.

En Nouvelle-Aquitaine, la rareté définie par l'observatoire FAUNA se base sur la répartition géographique des espèces, selon l'Indice de Distribution Régionale (IDR). Voir méthodologie page 3.

## Repères

Nombre d'espèces animales indigènes selon leur statut de rareté et leur groupe taxonomique en Nouvelle-Aquitaine  
569 espèces évaluées sur la période 2008-2017



Source : SINP Nouvelle-Aquitaine - Observatoire FAUNA

Les groupes taxonomiques concernés sont les oiseaux nicheurs (uniquement sur les mailles 10 x 10 km disposant d'un statut nicheur), les chiroptères, les mammifères terrestres, les amphibiens, les reptiles, les odonates et les papillons de jour (rhopalocères). Le jeu de données concerne les données consolidées (mailles 10 x 10 km) sur la période 2008-2017 uniquement pour les groupes considérés, parmi lesquels 569 espèces ont été évaluées et 42 non évaluées.

Parmi les 569 espèces évaluées, 312 (55 %) sont très communes à assez communes, tandis que **147 (26 %) sont rares à exceptionnelles.**

## Enjeux

Face à l'érosion de la biodiversité, les espèces rares sont d'autant plus menacées de disparition du fait de leur faible abondance et/ou de leur répartition restreinte. Il est donc important de les identifier pour assurer leur préservation. C'est pourquoi la rareté est un des critères pris en compte pour identifier les espèces déterminantes des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelle régionale.

Il est nécessaire de disposer de listes d'espèces catégorisées en fonction de leur rareté comme préalable à la détermination de leurs enjeux de conservation, un outil important d'aide à la décision permettant de prioriser les actions de conservation ou de restauration de populations et de leurs habitats.

## Méthode

### FORMULE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

- Calcul de l'Indice de Distribution Régionale (IDR) :  $IDR = 100 \times T/C$

T = nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente

C = nombre total de mailles en Nouvelle-Aquitaine.

L'IDR obtenu permet de discriminer les espèces en fonction de leur rareté relative. Lorsque la répartition des espèces n'est pas suffisamment consolidée, la rareté est estimée à dire d'experts.

- Les mailles utilisées pour calculer l'IDR sont des mailles 10 x 10 km.

- Pour les groupes dont la rareté régionale a été évaluée (oiseaux nicheurs (uniquement sur les mailles 10 x 10 km disposant d'un statut nicheur), chiroptères, mammifères terrestres, odonates, rhopalocères, amphibiens, reptiles) :

- Somme des espèces indigènes dont l'IDR a été évalué ou non.

- Somme des espèces indigènes par statut de rareté et par groupe taxonomique.

### LES DONNÉES

> **Sources** : Base de données faune sauvage du SINP Nouvelle-Aquitaine, gérée par l'Observatoire FAUNA.

> **Fréquence d'actualisation** : Annuelle.

### LIMITES DE L'INDICATEUR

- L'indicateur de rareté de la faune indigène en Nouvelle-Aquitaine se base uniquement sur la rareté géographique puisqu'il s'agit d'une présence/absence d'observation(s) de l'espèce dans chaque maille du territoire. L'abondance n'est pas prise en compte. L'approche espèce-habitat rare n'est pas non plus prise en compte, cela nécessite une acquisition des connaissances et des modélisations approfondies.

- Le calcul de la rareté peut comporter des biais liés à l'effort de prospection et/ou de partage des données d'observation. A titre d'exemple, une espèce considérée comme très commune peut ne pas disposer de suffisamment de données (par manque d'intérêt de la part des observateurs), ce qui ne reflète pas sa répartition réelle. Il convient donc de relativiser cet indicateur et de le compléter par une expertise si besoin.

	Modalité d'évaluation	Statut de rareté
Espèces continentales bien prospectées	$100 \geq IDR > 63,5$	Très commune (CC)
	$63,5 \geq IDR > 31,5$	Commune (C)
	$31,5 \geq IDR > 15,5$	Assez commune (AC)
	$15,5 \geq IDR > 7,5$	Peu commune (PC)
	$7,5 \geq IDR > 3,5$	Assez rare (AR)
	$3,5 \geq IDR > 1,5$	Rare (R)
	$1,5 \geq IDR > 0,5$	Très rare (RR)
	$0,5 \geq IDR > 0$	Exceptionnelle (E)
Espèces non évaluées	La rareté de l'espèce n'a pas été étudiée	Non évaluée (NE)

## Bibliographie


BARNEIX M. & PERRODIN J. (coord), 2021. **Méthodologie pour l'élaboration et la diffusion du référentiel-espèces sur la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Domaine continental et marin.** Version 2. Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Pessac, 22 p.

Téléchargeable sur : <https://observatoire-fauna.fr/ressources/publications?typePublication%5B%5D=fauna&themesID%5B%5D=13>

Cette fiche indicateur a été rédigée par l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FAUNA) et mise en page et illustrée par l'ARB NA.

### Contacts ARB NA


 [biodiversite@arb-na.fr](mailto:biodiversite@arb-na.fr)

 05 49 49 61 00

 [biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr](http://biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr)

### Contacts FAUNA

[contact@fauna.fr](mailto:contact@fauna.fr) 

05 40 00 88 95 

[observatoire-fauna.fr](http://observatoire-fauna.fr) 

Les données utilisées pour réaliser cette fiche, sont issues d'un réseau d'acteurs de 440 organismes (au 31/03/2023) contribuant au partage de données d'observation en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Système d'Information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) consultable sur <https://observatoire-fauna.fr/contributeurs>.

Action financée par :



RÉGION Nouvelle-Aquitaine

avec le soutien de :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

